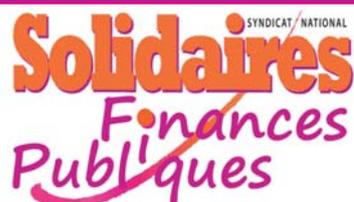


GT 19 avril 2013



Egalité Professionnelle



Notre déclaration liminaire

Nous nous associons à la déclaration de la CGT Finances Publiques quant à la vigilance à avoir dans nos ministères sur le retour des actes d'homophobie constatés à l'occasion du débat sur le mariage pour tous.

Nous condamnons fermement ces actes et les paroles haineuses prononcées par certains dans les médias ou sur la place publique.

Nous appelons le secrétariat général dans cette période à alerter l'ensemble des personnels sur les risques d'homophobie, et à condamner tout dérapage qui pourrait intervenir dans nos services. Nous reviendrons évidemment sur ce sujet la semaine prochaine lors du GT consacré à la thématique de l'homophobie, et sur l'importance que constituera la visibilité de la journée du 17 mai prochain contre l'homophobie dans le ministère.

Concernant le sujet de notre groupe de travail d'aujourd'hui :

C'est désormais un fait établi, la crise mondiale et multiforme que nous traversons touche en premier lieu les femmes : ce sont elles qui vivent en premier lieu les situations de précarité en terme d'emplois, d'inégalités salariales, elles qui subissent les premières les dommages des politiques d'austérité sur leurs retraites, leurs pensions, leur santé..

Le tableau est sombre mais parallèlement les luttes pour les droits des femmes se multiplient et c'est un sujet de plus en plus présent et d'actualité.

Les agents et agentes de nos ministères ne vivent évidemment pas en dehors de la société et de ce qui la traverse, et les politiques en matière de suppression d'emplois, de diminution des plans de qualification ont des conséquences négatives pour les femmes.

Le combat pour l'égalité professionnelle est donc central à tous les niveaux.

Solidaires Finances a validé le plan d'action ministériel en 2011 et Solidaires Fonction Publique a signé l'accord sur l'égalité professionnelle dans la fonction publique en février 2013.

Notre démarche est claire, c'est obtenir des droits concrets pour les femmes, pour réaliser l'égalité, valeur fondamentale de Solidaires, et c'est aussi considérer ces plans et accords comme des outils pour y parvenir.

Solidaires Finances est donc présent aujourd'hui notamment pour revendiquer que ce sujet de l'égalité professionnelle irrigue en quelque sorte l'ensemble des thématiques traitées au niveau ministériel : des conditions de travail, à l'action sociale, en passant par les carrières, les rémunérations...

A notre sens, il faut désormais pour que ces outils deviennent efficaces que deux éléments soient réunis :

que malgré le contexte budgétaire « dégradé » on reconnaisse que les mesures concrètes pour l'égalité ont un coût, et qu'on octroie un budget pour des emplois RH, pour les mesures à prendre au niveau des carrières, de la formation etc...

que la volonté politique exprimée au niveau fonction publique, ministérielle se retrouve aussi au niveau de l'ensemble des Directions de notre ministère, qui pour l'instant ne se sont pas réellement emparées de ce sujet.

L'accord fonction publique prévoit notamment la mise en place d'un rapport de situation comparé à tous les niveaux pertinents, et ce niveau lors des négociations a bien été défini comme allant jusqu'aux comités techniques locaux !

Solidaires Finances se battra pour que la conjugaison des niveaux fonction publique, ministériel et directionnel débouchent enfin sur une égalité réelle pour l'ensemble des agents.

Une troisième personne est venue renforcer la délégation chargée de la diversité au Ministère, Mme Anne de Castelnaud (en plus de Mme Yasmine Ouannoughi, et du délégué à la diversité Mr Prince).

Ce groupe de travail présidé par Mme Féjot, adjointe au secrétaire général, avait pour objectif de redéfinir une méthode de travail pour avancer sur le sujet de l'égalité professionnelle.

Le plan d'action ministériel 2011-2013 précurseur en la matière a fortement inspiré l'accord signé au niveau de la fonction publique en mars dernier, et arrive à échéance au 31 décembre 2013.

Cependant des thématiques supplémentaires comme celle des rémunérations, de la violence faite aux femmes, insérées dans l'accord fonction publique, ainsi que la loi sur la nomination avec quota pour les A++ pousse à revoir les thèmes sur lesquels on pourrait avancer un peu plus loin y compris dans la perspective d'un nouvel accord ministériel que l'administration semble appeler de ses vœux.

L'ensemble des fédérations ont d'abord rappelé qu'il était nécessaire avant d'entrer dans de nouveaux travaux de faire un réel bilan du plan d'action ministériel avant d'élaborer un nouveau plan d'action. Ce bilan est prévu, y compris Direction par Direction le 16 mai prochain, lors du GT diversité déjà programmé.

Solidaires Finances est intervenu afin que certains sujets soient plus particulièrement abordés :

la rémunération (les inégalités de rémunérations entre les hommes et les femmes) qui demandera des études particulières pour partir des constats au sein de nos ministères. Au-delà des constats autour des parcours professionnels, il faut notamment creuser les différences de rémunérations qui ont pu se constituer lors de la construction des différents corps de métiers, et des systèmes de primes mis en place (corps techniques, corps administratifs notamment...)

Une approche « genrée » des conditions de travail pourrait permettre d'affiner certains constats recensés dans diverses études concernant le secteur privé et qui sont susceptibles d'exister également dans nos ministères.

Un chapitre particulier sur les violences faites aux femmes fait partie de l'accord fonction publique : que ce soit les conséquences de violences conjugales sur leur situation professionnelle, ou celles du harcèlement sexuel, ou du harcèlement moral (jamais abordé sous un angle genré), ces questions très mal appréhendées actuellement méritent que l'on y travaille. Comment lever les tabous ? Comment former les équipes d'encadrement à ces situations ? Comment saisir les CHS-CT sur ces situations ?

L'égalité à travers la question de la formation (chasse aux stéréotypes dans les modules, proximité) ainsi que celles de l'action sociale (place en crèches, accès aux prestations etc..) devraient aussi être des sujets à part entière.

Le dialogue social et la nécessité de diffuser la thématique de l'égalité professionnelle dans toutes les instances : Comité Technique national, de réseau, local, CAP et CHS-CT L'approche retenue par l'administration est de travailler sur certains sujets ciblés, en se fixant un calendrier visant à préciser les priorités et les sujets à traiter à court, moyen ou long terme.

Les thèmes de travail seront abordés en premier lieu dans des GT « informels » (tels qu'ils avaient fonctionné de manière efficace lors du premier plan d'action), à charge pour un GT ministériel formel de valider ensuite le travail effectué et les propositions d'action qui lui seront soumises. Les thèmes d'ors et déjà retenus sont :

- les parcours professionnels et la rémunération (il faudra cibler les thèmes abordés, dont notamment un sujet sur la mobilité, un sur les métiers, les filières...), ainsi que les interruptions de carrières
- la formation, à la fois pour combattre les stéréotypes véhiculés et comme outil de promotion de l'égalité professionnelle
- les sujets sur les conditions de travail, et quelles explications donner à certains constats concernant les femmes au travail (accidents de trajet, absences..)
- les sujets relatifs au champ de l'action sociale, avec aussi ceux sur l'articulation vie privée-vie professionnelle et l'organisation du travail.
- Pour le sujet des violences, il faudra préciser sous quel angle l'aborder. Au delà des cas de harcèlement sexuel comment traiter celui du sexisme ordinaire, certes diffus, mais omniprésent ?

Pour Solidaires Finances, il est indispensable de s'attaquer enfin aux racines et aux diverses formes d'inégalités entre les hommes et les femmes dans la vie professionnelle...pour ne pas avoir à répéter dans 20 ans que l'écart salarial entre les hommes et les femmes persiste !

